

# Soutien aux investissements productifs en aquaculture

## REGION NOUVELLE-AQUITAINE

### Présentation du dispositif

- Ce soutien vise le développement d'une aquaculture respectueuse des milieux (investissements en faveur de mode de production biologique, réduisant les impacts négatifs sur l'environnement, renforçant la résilience des activités, augmentant l'efficacité énergétique, favorisant la conversion à des sources d'énergie renouvelables...).
- Sont concernés par ce dispositif :
  - les entreprises aquacoles et leurs groupements,
  - les exploitations des établissements de formation aquacole pour des projets se rapportant à leur activité de production donnant lieu à une commercialisation,
  - les Pisciculteurs d'étang justifiant d'une production piscicole significative à titre commercial.

### Montant de l'aide

- L'aide intervient sous forme de subvention :
  - le plancher est de 5 000 € d'aides publiques,
  - le plafond est de 120 000 € d'aides publiques.

### Organisme

#### REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**  
Hôtel de Région  
14, rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX cedex  
Téléphone : 05 57 57 8000  
Web : [www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)